



Divorce et demarche a suivre

Par **benk**, le 10/04/2009 à 20:21

Bonjour,

Je suis française et je me suis marié avec un hollandais il y a 3 mois plus précisément fin décembre 2008. Il vit en Hollande et moi ici en France, il y a 1 semaine je suis monté en Hollande et mon époux m'a injurié et m'a frappé, j'ai déposé une plainte car j'avais un énorme hématome dans le dos car il m'a jeté une grosse calculatrice. Je souhaiterais divorcer en France car je me suis mariée en France et je souhaiterais savoir quel sont les démarches à suivre et est-ce obligatoire que l'époux lors d'un divorce soit d'accord ? Car je pense qu'il ne voudra sûrement pas divorcer.

Par **Patricia**, le 10/04/2009 à 22:06

Bonsoir,

Un divorce mixte est particulier, je vous conseille de prendre le plus rapidement possible rendez-vous avec un avocat.

Selon vos ressources, vous pourrez avoir droit à l'aide juridictionnelle.
Le dossier est à retirer auprès du tribunal de votre domicile.

Si besoin d'aide pour le remplir, faites-vous aider par une assistante sociale, contactez le service social de votre mairie.

Par **benk**, le **29/08/2009** à **12:56**

merci à tous pour vos reponses. Bonne journée